



Philippe
POUTOU 2012
candidat anticapitaliste



aux capitalistes de payer leurs crises !

Montreuil, le 14 avril 2012

Réponses au SNEPAP-FSU

Madame la Secrétaire Générale,

Par courrier du 19 mars 2012, vous m'avez adressé une plate-forme reprenant les principales revendications du SNEPAP-FSU en matière de politique pénale, et tout particulièrement d'exécution des peines.

1. Une autre politique pénale est possible :

Le NPA partage tout à fait vos positions en matière de prévention de la récidive qui doit découler d'une conception humaniste de la peine dans un objectif de réinsertion des intéressés. L'expérience prouve que la politique actuelle ne constitue nullement un bouclier évitant la récidive, bien au contraire. Nous considérons que la période d'incarcération, qui ne peut être que l'ultime recours, quand toutes les autres voies ont été épuisées, devrait permettre, à tout le moins, une meilleure insertion dans la société.

Notre organisation est fermement opposée à la privatisation des services publics en général, donc bien évidemment nous sommes également contre toute forme de délégation au secteur privé pour construire et / ou gérer les établissements pénitentiaires. Il n'est pas tolérable que les multinationales du BTP par exemple s'enrichissent par le biais de contrats de partenariat public-privé pour augmenter le parc des prisons. Et plutôt que d'encourager la construction de nouvelles prisons, nous considérons que les finances publiques seraient mieux utilisées en terme de prévention et d'aménagements de peines.

2. L'exécution des peines :

Le NPA abrogerait immédiatement l'article 3 de la loi du 24 novembre 2009 qui autorise la délégation de certaines missions pénitentiaires au secteur privé. Les SPIP doivent bien évidemment rester des services publics administratifs, au plus près des besoins, prenant appui sur les expériences des salariés concernés..

3. La reconnaissance des SPIP :

Je suis également favorable à une reconnaissance des SPIP en tant que chargés de toute l'exécution des peines, y compris bien évidemment en milieu ouvert, dans un objectif de prévention de la récidive. Ces services, comme tous les services publics d'ailleurs, doivent être dotés des ressources nécessaires, en moyens humains et financiers. Et votre revendication

tendant à rétablir un comité technique au niveau national, spécifique aux services pénitentiaires d'insertion et de probation, m'apparaît tout à fait légitime. De façon générale, notre organisation soutient bien entendu les droits des travailleurs et défendra toutes les mesures destinées à améliorer le dialogue social.

Recevez, Madame la Secrétaire Générale, mes meilleures salutations militantes.

Cordialement, *Philippe POUTOU*

www.poutou2012.org – contact@poutou2012.org

2 rue Richard Lenoir 93100 Montreuil